

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 OCTOBRE 2019**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 1^{er} octobre 2019, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite le 03 octobre 2019, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE 09 OCTOBRE A 20 HEURES 30 Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM. Marie-Hélène GERVAIS - Mornély LORRIER - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - Karine FOURNIVAL - Boujemaa ZREOUIL - Nelly MAILLARD - Claude MAILLARD - Gilles MOREL - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Stéphanie BARNIER./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme Corinne MARQUES DE MENDONCA à Mme Nathalie DESROUSSEAUX - M.José MARQUES DE MENDONCA à M.Mornély LORRIER - Mme Maria DE GOUVEIA à Mme Marie-Hélène GERVAIS - M.Daniel DESROUSSEAUX à M.Christian GERVAIS - Mme Nicole MARTIN à Mme Patricia PETIT - M.Patrick THERET à M.Patrice PAGEOT - Mme Marie-Pierre GAILLOT à Mme Stéphanie BARNIER./.

Absente : Mme Stéphanie GONCALVES./.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal **A DESIGNÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (POUR : 16 - ABSTENTIONS : 6** (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Stéphanie BARNIER et 3 pouvoirs)) Madame Isabelle DE CARVALHO pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **A APPROUVE A MAJORITE ABSOLUE (POUR : 16 - CONTRE : 6** (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Stéphanie BARNIER et 3 pouvoirs)) le compte rendu du Conseil Municipal du 09 avril 2019.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire **A EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2019/026 :** Proposition commerciale avec la société ARPEGE pour la fourniture et la maintenance d'un nouveau logiciel pour Service Enfance/Jeunesse. **Coût total du logiciel et de la maintenance : 18240 euros TTC.**
- **DECISION N°AG/2019/027 :** Offre d'électricité avec la société TOTAL ENERGIE GAZ pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les bâtiments communaux de puissance supérieure à 36 KvA.

A compter du 1^{er} juillet 2019 pour une période d'un an, cette offre comprend les éléments suivants :

Site	Estimation annuelle fourniture + acheminement HT
CUISINE ROMAIN ROLLAND	3 515,11 €
STADE DE BROU	8 466,12 €
GRUPE SCOLAIRE - JEAN JAURES	7 377,66 €
CENTRE DE LOISIRS - CEDRE BLEU	4 402,41 €
MARCHE D'APPROVISIONNEMENT	4 313,16 €

- **DECISION N°AG/2019/028 :** Offre d'électricité avec la société TOTAL ENERGIE GAZ pour la fourniture et l'acheminement d'électricité d'une puissance supérieure à 36 KvA pour l'école maternelle et le Centre de Loisirs Suzanne Demetz.

A compter du 12 août 2019 jusqu'au 30 juin 2020, cette offre comprend les éléments suivants :

Site	Estimation annuelle fourniture + acheminement HT
Ecole maternelle et Centre de Loisirs S. Demetz	16093,93 €

- **DECISION N°AG/2019/029 :** Contrat de vente du droit de représentation de spectacle avec Théâtre en Stock pour des spectacles et montage vidéo lors des « Journées du Patrimoine », le dimanche 22 septembre 2019 à Brou sur Chantereine.

Prestations : 4 interventions des spectacles « Baudile et la flûte de pan » et « Tournage au Château » et montage vidéo « La séquence du spectateur », projeté autant de fois que possible.

Coût forfaitaire : 4.000,00 euros TTC.

• **DECISION N°AG/2019/030 :** Convention d'honoraires avec la SCP TOURAUT et associés, Société d'avocats, dans le cadre de la procédure en recours d'indemnisation de Monsieur Philippe DEROUAULT devant le Tribunal Administratif de Melun en date du 23 juillet 2019.

Mandat de représentation est donné à la SCP Touraut & associés pour défendre les intérêts de la Commune ;

Un honoraire forfaitaire pour cette procédure a été convenu à la somme de 3.000 € HT, et le cas échéant émoluments en sus.

• **DECISION N°AG/2019/031 :** Attribution du marché de travaux pour la fourniture et la mise en place de terrains multisports, passé en procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande publique.

Soumissionnaire : Sté FORECO, 56 rue Vauchèvre - 77115 Blandy.

Montant total des travaux H.T. : 50.400 euros.

T.V.A. 20 % : 10.080 euros.

Durée prévisionnelle des travaux : 10 semaines (fabrication des terrains et mise en place).

• **DECISION N°AG/2019/032 :** Avenant N°3 au marché d'assurances, Lot N°2 : « Assurance des responsabilités et des risques annexes » avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (S.M.A.C.L.).

« Dommages causés à autrui – défense et recours - Avenant N°3 » :

Cotisation prévisionnelle émise échéance 2018 : 3.114,23 euros H.T.

Cotisation définitive pour l'année 2018 : 3.475,71 euros H.T.

Cotisation restant à régler au titre de l'avenant : 397,01 euros H.T.

4. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 16 - CONTRE : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Stéphanie BARNIER et 3 pouvoirs)) :

• A ADOPTE la Décision Modificative N°1 au Budget Primitif 2019, qui s'établit ainsi que suit :

- **Section de Fonctionnement :** - 9 906 €

- **Section d'Investissement :** 0 €

• A DIT que le budget global s'équilibre ainsi :

- **Section de Fonctionnement :** 5 624 324,78 €

- **Section d'Investissement :** 3 492 572,28 €

5. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2019 VERSE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE

VU le programme de travaux de voirie 2019 et son plan de financement suivants :

PROGRAMME TRAVAUX DE VOIRIE 2019	Montant des travaux HT	FINANCEMENT	
		Fonds de concours CA PVM	Ville
Travaux de mise aux normes voirie et amélioration sécurité : agrandissement du trottoir le long de la Cité Saint Louis et du cimetière	100 580,00 €	47 904,00 €	52 676,00 €

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 16 - CONTRE : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Stéphanie BARNIER et 3 pouvoirs)) :

• A AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours pour l'année 2019 à la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne pour le financement du programme de travaux de voirie ;

• A AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents ;

• A DIT que les recettes sont inscrites au budget.

6. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE - GRAND PARIS NORD-EST DANS LE CADRE DE LA SENSIBILISATION AUX DONS D'ORGANES ET DE TISSUS

Le Conseil Municipal A APPROUVE A L'UNANIMITE le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 euros au Groupement Hospitalier de Territoire – Grand Paris Nord-Est (GHT GPNE) dans le cadre de journées de sensibilisation aux dons d'organes et de tissus.

7. CONVENTION BILATERALE ENTRE LE CASI DE PARIS EST ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE POUR LA MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LA SAISON 2019/2020

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention entre le Comité d'Activités Sociales Interentreprises de Paris Est et la Commune de Brou sur Chantereine pour la saison 2019/2020 ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents ;
- A **DIT** que la dépense sera inscrite au budget.

8. CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AUX COUTS DE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS UTILISES POUR LA PRATIQUE DE L'EPS AU COLLEGE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE, LE COLLEGE JEAN JAURES ET LA COMMUNE

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 16 - ABSTENTIONS : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Stéphanie BARNIER et 3 pouvoirs)) :

- A **APPROUVE** la convention pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS du Collège entre le Département de Seine-et-Marne, le Collège Jean Jaurès et la Commune, pour l'année scolaire 2018/2019 ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants et tous les documents y afférents ;
- A **DIT** que les recettes seront inscrites au budget.

9. MODIFICATION DES PRINCIPES ET DES PRIMES VERSEES AUX AGENTS POUR LES ELECTIONS

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **ABROGE** la délibération du Conseil Municipal N°AG/D/02/2015/007 en date du 12 février 2015 relative à la détermination des primes versées aux agents pour les élections ;
- S'EST PRONONCE sur la rémunération des agents en charge de l'organisation des élections conformément aux principes et primes définis ci-dessous ;

	MONTANTS BRUTS PAR SCRUTIN
AGENTS RESPONSABLES DE L'ENCADREMENT DES SCRUTINS : Les agents de catégorie B ou C seront rémunérés en Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires, sur la base d'un forfait. Les agents de catégorie A, ne pouvant prétendre aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires, seront rémunérés en Indemnités Forfaitaires Complémentaires pour Elections, sur la base d'un forfait.	400 €
AGENTS RESPONSABLES DE LA REDACTION DES PROCES VERBAUX : Les agents chargés de la rédaction des procès-verbaux, ouvrant droit au versement d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires, seront rémunérés sur la base d'un forfait.	150 €
Les agents chargés d'assister les membres de chaque bureau et/ou de la mise sous pli de la propagande électorale.	Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires, en fonction du nombre d'heures travaillées
Les agents chargés de la manutention, du montage et démontage	

- A **DIT** que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget en cours et suivants.

10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATIONS ET SUPPRESSION D'EMPLOIS

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 16 - ABSTENTIONS : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Stéphanie BARNIER et 3 pouvoirs)) :

- A **CREE** un emploi d'agent d'entretien restauration titulaire à temps complet pour le service Intendance ;
- A **SUPPRIME** un emploi d'animateur Enfance/Jeunesse et créer un emploi de directeur adjoint d'accueil de loisirs au service Enfance / Jeunesse à temps complet ;

- A **APPROUVE** les tableaux des emplois et des effectifs titulaires de la ville de Brou sur Chantereine ainsi modifié ;

TITULAIRE						
ENFANCE / JEUNESSE / EDUCATION						
Libellé, fonctions poste ou emploi	Quotité temps de travail hebdomadaire	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Autorisé	Création ou suppression
Directeur adjoint d'accueil de loisirs	35H	ANIM	C	Adjoint d'animation, adjoint d'animation principal 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	0	+ 1
Animateur Enfance/Jeunesse	35H	ANIM	C	Adjoint d'animation, adjoint d'animation principal 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	12	-1

TITULAIRE						
INTENDANCE						
Libellé, fonctions poste ou emploi	Quotité temps de travail hebdomadaire	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Autorisé	Création ou suppression
Agent d'entretien et de restauration	35H	TECH	C	Adjoint technique, adjoint technique principal 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	5	+1

- A **DIT** que les crédits seront inscrits au budget en cours et suivants.

11. MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DES AGENTS COMMUNAUX DE BROU SUR CHANTEREINE ET INSTAURATION DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL AU 1ER DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **ABROGE** la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2017 approuvant la mise en place du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au 1^{er} janvier 2018 ;
- A **DIT** que les régimes indemnitaires des cadres d'emplois non éligibles au RIFSEEP restent inchangés ;
- A **APPROUVE** à compter du 1^{er} décembre 2019, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel mis en place pour les agents de la Commune de Brou sur Chantereine, ainsi modifié et conformément à l'annexe ;
- A **INSTAURE** à compter du 1^{er} décembre 2019, le Complément Indemnitaire Annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent, conformément à l'annexe ;
- A **DIT** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget en cours et suivants.

12. ADHESION DE LA COMMUNE DE LINAS (91) AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)

Le Conseil Municipal A **DONNE A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'adhésion de la Commune de Linas (91) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution du gaz.

13. RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE D'ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)

Le Conseil Municipal A **PRIS ACTE** du rapport d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF).

14. RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PEDAGOGIE ET DE READAPTATION POUR HANDICAPES (SICPRH)

Le Conseil Municipal A **PRIS ACTE** du rapport d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (SICPRH).

15. RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE (CAPVM)

Le Conseil Municipal A **PRIS ACTE** du rapport d'activité 2018 de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.

16. GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC - ID77 - ADOPTION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal A **L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 16 - ABSTENTIONS : 6** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologiste : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Stéphanie BARNIER -et 3 pouvoirs)) :

- A **APPROUVE** la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé ID77,
- A **DESIGNE** Monsieur Sylvère FOURNIVAL, Maire Adjoint, comme représentant de la Commune au sein de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public,
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants et tous documents y afférents.

17. QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 22h10.